

CONSTRUCTION D'UNE CHAUSSÉE AU PORT
DE PICTOU (N.-É.)

Question n° 706—**M. Douglas:**

1. A-t-on demandé au gouvernement de participer à la construction d'une chaussée-barrage dans le port de Pictou (N.-É.), à l'embouchure des rivières Middle et West?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) par qui et à quelles dates les instances ont-elles été formulées, b) quelle a été la réponse du gouvernement?

L'hon. Lucien Cardin (ministre des Travaux publics): 1 et 2. Dans une lettre datée le 2 février 1965, l'honorable Stephen Pyke a demandé, à la condition qu'aux termes de la route transcanadienne dans le port de Pictou, à l'embouchure des rivières Middle et West. Ce tracé a été approuvé tel que demandé, à la condition qu'aux termes de la convention sur la route transcanadienne, le gouvernement fédéral ne contribue qu'au coût réel ou équivalent de la traversée la plus économique d'une route à deux voies. Le genre de traversée qu'on utilisera n'a pas encore été déterminé.

DISCUSSIONS SUR LA ROUTE DE L'ALASKA
ET LA ROUTE DU MAINE

Question n° 707—**L'hon. M. MacLean:**

Le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis sont-ils actuellement en pourparlers, entamés soit par le gouvernement du Canada soit au nom de l'une des provinces, au sujet de l'amélioration de la route de l'Alaska et de la construction possible d'une route directe, à travers le Maine, reliant les provinces Maritimes et la région de Montréal?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non.

LA ROUTE DITE CORRIDOR DU MAINE

Question n° 708—**L'hon. M. MacLean:**

1. Y a-t-il des pourparlers en cours entre l'un des gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada au sujet de la construction de la route, désignée sous le nom de route-corridor qui relie la région de Montréal à la région de McAdam, au Nouveau-Brunswick, en passant par le Maine?

2. Le gouvernement a-t-il reçu des propositions relatives à ladite route de la part du Comité international de la route-corridor de l'Atlantique?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non.

2. Non.

[Français]

*LES LOTERIES AU CANADA

Question n° 713—**M. Pigeon:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'amender le code pénal en vue de légaliser les loteries au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand le fera-t-il?

3. Sinon, pour quelles raisons spécifiques?

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Dans le communiqué de presse publié à la suite de la

[L'hon. M. Nicholson.]

Conférence fédérale-provinciale tenue en novembre 1963, on trouve la plus récente déclaration du gouvernement à ce sujet. La voici:

Quelques gouvernements provinciaux ont fait état des difficultés que leur pose l'application des dispositions du Code criminel relatives aux loteries et au jeu. Certains ont dit que l'institution de loteries provinciales redresserait la situation. D'autres provinces cependant se sont opposées à cette vue. Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il n'était pas intéressé à instituer une loterie fédérale mais il s'est engagé à étudier la modification du Code criminel à la lumière des vues exprimées.

Le gouvernement n'en est arrivé à aucune décision quant aux modifications qu'il y aurait lieu, le cas échéant, d'apporter aux articles du Code criminel qui traitent des loteries.

[Traduction]

LA TÊTE DES LACS—PONT SUR LA RIVIÈRE
KAMINISTQUIA

Question n° 723—**M. Fisher:**

1. Le ministère des Transports procède-t-il à l'examen de projets que lui aurait présentés la *Northwestern Ontario Development Association* quant à la construction d'un nouveau pont sur la rivière Kaministiquia à la rue James?

2. Le ministère a-t-il échangé quelque correspondance et exprimé quelque avis ou a-t-il reçu les observations de la Commission du port de la tête des Lacs quant à la nécessité d'une telle construction et quant à la responsabilité qui incomberait respectivement au ministère et à cet organisme dans un tel projet?

3. Quelle est l'autorité statutaire ou quels sont les règlements dont dispose le ministre en ce qui a trait à la construction d'un pont au-dessus des eaux navigables?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Il y a plusieurs semaines, M. Hubert Badanai, député de Fort-William, accompagné du sénateur Paterson, a remis au ministre des Transports un exemplaire d'un mémoire présenté par la *Northwestern Ontario Development Association* au gouvernement de l'Ontario, mais ce mémoire ne renfermait aucune recommandation quant à la construction d'un nouveau pont, bien que M. Badanai et le sénateur Paterson aient présenté de vives instances en faveur de ce nouveau pont. Toutefois, de concert avec le ministère des Travaux publics et le National-Canadien, le ministère étudie la nature et la portée de la responsabilité du gouvernement fédéral quant à la construction d'un nouveau pont sur la rivière Kaministiquia.

2. Le ministère a décidé d'attendre que l'étoile mentionnée dans la réponse au n° 1 soit terminée avant de communiquer avec la Commission du port de la tête des Lacs.

3. Il s'inspire de la loi sur les chemins de fer quant aux ponts de chemin de fer, de la loi sur le ministère des Transports, de la loi sur les commissions de port, 1964, de la loi sur le Conseil des ports nationaux et des au-